Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Cuisine, veuillez visiter :
courscapcuisine.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CUISINE

SESSION 2026

ÉPREUVE GÉNÉRALE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE ORALE H-G-EMC

nt : 3 pour l'EG1 complète ; aucune attribution distincte à l'oral H-G-EMC Durée :

Le candidat présente la liste de six documents préparée conformément aux modalités de l'épreuve. Les documents du dossier ci-joint sont mis à disposition pour l'interrogation. Aucun autre document n'est autorisé.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, L'affirmation de l'égalité des citoyens (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Mobilités et organisation d'un quartier (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Égalité et citoyenneté au travail (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP CUISINE

L'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués à l'oral dans le cadre de l'EG1. Le candidat présente la liste de six documents préparée conformément aux modalités de l'épreuve. Il tire au sort le thème sur lequel il est interrogé et dispose de cinq minutes de préparation. L'entretien se déroule dans la limite de quinze minutes, préparation comprise.

Les trois parties ci-dessous indiquent les compétences et les éléments évalués. Le candidat explique le sens des documents, mobilise des repères et des connaissances, justifie son analyse et répond aux questions de l'examinateur. Pour la partie EMC, il construit une argumentation et identifie les principes et valeurs de la République concernés.

Le barème détaillé sur 20 points ci-dessous est un repère d'évaluation des trois domaines. Le coefficient 3 correspond à l'EG1 complète, et non à une épreuve H-G-EMC autonome.

PARTIE 1 : HISTOIRE, L'affirmation de l'égalité des citoyens (9 points)

Contextualiser, confronter et exercer un regard critique sur des documents historiques

À partir des documents DT 1 et DT 3, présentez l'affirmation de l'égalité des citoyens en France entre la Révolution française et l'établissement de la Ve République. L'examinateur peut vous demander de préciser le contexte, de confronter les textes et d'en discuter la portée et les limites.

1.1 (2 points) Situez le document DT 1 dans son contexte historique. Identifiez son auteur collectif, sa date et la situation politique à laquelle il se rapporte.

1.2 (3 points) Confrontez les documents DT 1 et DT 3 : expliquez comment ils énoncent le principe d'égalité et relevez une évolution entre 1789 et 1958.

1.3 (4 points) Analysez la portée et les limites de ces textes comme sources historiques. Distinguez les principes qu'ils proclament de leur application effective dans la société.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Mobilités et organisation d'un quartier (7 points)

Lire des données de mobilité et raisonner sur les liens entre transports et territoire

À partir du document DT 2, expliquez les principales mobilités observées dans le quartier des Rives. Appuyez-vous sur les données fournies et montrez ce qu'elles permettent, ou ne permettent pas, de conclure sur l'organisation du territoire.

Part des modes de déplacement dans l'enquête

Mode de déplacement principal	Part des répondants
Marche	12 %
Vélo	18 %
Transports en commun	34 %
Voiture	36 %

Enquête de cas menée auprès de 200 actifs du quartier des Rives. Les pourcentages totalisent 100 %.

2.1 (3 points) Décrivez et comparez les modes de déplacement représentés dans le document DT 2. Relevez le mode le plus utilisé et indiquez la différence, en points de pourcentage, entre la voiture et les transports en commun.

2.2 (4 points) Complétez le document réponse DR 1 à partir du DT 2. Présentez ensuite un enjeu d'aménagement que ces données peuvent suggérer et une limite de l'enquête qui invite à rester prudent dans l'interprétation.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Égalité et citoyenneté au travail (4 points)

Construire une argumentation civique à partir d'une situation concrète

Un apprenti en cuisine entend un responsable déclarer qu'une femme ne devrait pas être affectée au poste de cuisson et lui refuse cette tâche au seul motif qu'elle est une femme. Le document DT 4 rappelle une disposition du Code du travail. Présentez une réponse argumentée à cette situation.

3.1 (2 points) Expliquez quel principe ou quelle valeur de la République est en jeu et reliez votre réponse à l'extrait du DT 4.

3.2 (2 points) Proposez une réaction responsable et argumentée face à cette situation. Indiquez à qui l'apprenti peut demander conseil ou signaler les faits dans son établissement ou son entreprise.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, ARTICLE 6, 26 AOÛT 1789

Extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789.

« La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 6, 1789.

DT 2 : ENQUÊTE DE MOBILITÉ DANS LE QUARTIER DES RIVES

Le quartier des Rives est un territoire de cas situé dans une commune française. Une enquête locale a été menée auprès de 200 actifs résidant dans le quartier. Chaque répondant a indiqué son mode de déplacement principal pour rejoindre son lieu de travail. Les valeurs ci-dessous sont les résultats de cette enquête de cas ; elles ne décrivent pas l'ensemble des habitants de la commune.

Modes de déplacement principaux des actifs interrogés

Mode de déplacement	Nombre de répondants	Part des répondants
Marche	24	12 %
Vélo	36	18 %
Transports en commun	68	34 %
Voiture	72	36 %
Total	200	100 %

Enquête locale auprès de 200 actifs du quartier des Rives. Source : données de l'enquête de cas fournies avec le sujet.

DT 3 : CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958, ARTICLE 1

Extrait de la Constitution de la Ve République, promulguée le 4 octobre 1958.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1.

DT 4 : ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Extrait de l'article L. 1142-1 du Code du travail : « Nul ne peut [...] prendre en considération le sexe [...] pour [...] refuser d'embaucher une personne, [...] prononcer une mutation, résilier ou refuser de renouveler le contrat de travail d'un salarié. »

Ce texte concerne les décisions prises dans le cadre de l'emploi. Source : Code du travail, article L. 1142-1.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à utiliser pour la question 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases indiquées par « ... » à partir du DT 2. Vous pouvez utiliser ce tableau comme support de préparation à votre réponse orale.

Repérage des données et enjeux de mobilité

Mode de déplacement	Part observée	Conséquence ou enjeu possible pour l'aménagement
Voiture	36 %	.....
Transports en commun	.....	.....
Un exemple de limite de l'enquête	.....	.....

À compléter à partir du document DT 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.